



Réf. Farde e-Assemblées : 2411626

N° OJ : 121

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (Article 112bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS; Vu la délibération n° 45 du Conseil de l'Action Sociale du 16/06/2021 adoptant la modification budgétaire pour l'exercice 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 16/06/2021 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action sociale.

Annexes :

[délibération n° 45 CPAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport au Conseil FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)